

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°9 – MISE À DISPOSITION DE MME DELPHINE CAZOR AUPRÈS DU CCAS DE DUNKERQUE EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM SUITE AU DÉPART DE FRÉDÉRIC VERHARNE

L'actuel directeur du CCAS de Dunkerque quittant ses fonctions à compter du 1^{er} avril 2023, la Ville de Dunkerque met temporairement à disposition du CCAS, Mme Delphine CAZOR, Directrice Générale Adjointe du pôle « Vie Sociale et Citoyenne » afin d'exercer la fonction de directrice par intérim du CCAS.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville et le CCAS qui prévoit :

- une entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- une mise à disposition de Mme CAZOR à raison de 5% de son temps de travail hebdomadaire ;
- une durée de mise à disposition de 6 mois avec possibilité d'en anticiper la fin dès qu'une personne sera recrutée pour occuper la fonction de directeur du CCAS.
- l'exonération du traitement de l'agent mis à disposition et des charges afférentes pour toute la durée de la mise à disposition conformément aux dispositions de l'article L512-15 du code général de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver cette mise à disposition et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à procéder à la signature de la convention ainsi que de tout document administratif y afférant.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente**



Leïla NAÏDJI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 24 mars 2023 pour la séance du 30 mars 2023 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Jossieran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER – Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°9 – MISE À DISPOSITION DE MME DELPHINE CAZOR AUPRÈS DU CCAS DE DUNKERQUE EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM SUITE AU DÉPART DE FRÉDÉRIC VERHARNE

L'actuel directeur du CCAS de Dunkerque quittant ses fonctions à compter du 1^{er} avril 2023, la Ville de Dunkerque met temporairement à disposition du CCAS, Mme Delphine CAZOR, Directrice Générale Adjointe du pôle « Vie Sociale et Citoyenne » afin d'exercer la fonction de directrice par intérim du CCAS.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville et le CCAS qui prévoit :

- une entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- une mise à disposition de Mme CAZOR à raison de 5% de son temps de travail hebdomadaire ;
- une durée de mise à disposition de 6 mois avec possibilité d'en anticiper la fin dès qu'une personne sera recrutée pour occuper la fonction de directeur du CCAS.
- l'exonération du traitement de l'agent mis à disposition et des charges afférentes pour toute la durée de la mise à disposition conformément aux dispositions de l'article L512-15 du code général de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver cette mise à disposition et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à procéder à la signature de la convention ainsi que de tout document administratif y afférant.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230330-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Leïla NAÏDJI